

LACOURTE RAQUIN TATAR

AVOCATS

COMMUNIQUE DE PRESSE

PARIS, LE 29 JUIN 2020

LACOURTE RAQUIN TATAR CONSEILLE IVANHOÉ CAMBRIDGE DANS LE CADRE DU LANCEMENT AVEC GREYSTAR REAL ESTATE PARTNERS ET BOUWINVEST REAL ESTATE INVESTORS D'UNE PLATE-FORME AVEC UNE CAPACITÉ D'INVESTISSEMENT DE 1 MD€

Lacourte Raquin Tatar a conseillé Ivanhoé Cambridge dans le cadre du lancement d'un véhicule « develop-to-core » dont l'objectif est de développer un portefeuille de logements destiné aux résidences étudiantes en région parisienne, avec une capacité totale d'investissement de 1Md€.

Cette plateforme sera régie par son conseil d'administration, composé d'Ivanhoé Cambridge en tant qu'actionnaire majoritaire, de Bouwinvest et de Greystar, ce dernier assurant également la gestion de la plateforme et l'exploitation des actifs.

Elle se concentrera sur la proposition d'hébergements haut de gamme aux étudiants et aux jeunes professionnels, avec une préférence pour les emplacements connectés aux grands projets de transport public du Grand Paris.

Cette orientation est alignée sur la stratégie des actionnaires dans d'autres grandes villes européennes, se concentrant sur celles affichant des taux d'emploi stables et une pénurie de logements locatifs à long terme, telle que Londres, Berlin, Amsterdam ou Vienne.

Lacourte Raquin Tatar a conseillé Ivanhoé Cambridge en matière fiscale avec une équipe composée de **David Sorel** (associé), **Florian Louvet** (collaborateur senior) et **Enora Mangin** (avocat).

Dans cette opération, Allen & Overy a conseillé Ivanhoé Cambridge en M&A et en droit immobilier avec une équipe composée de **Romy Richter** (associé), **Anne-Caroline Payelle** (counsel), **Antoine Chatry** (counsel) et **Antoine Messent** (collaborateur).

Bouwinvest était conseillé par Gide en matière fiscale (**Laurent Modave**, associé) et par De Brauw Blackston Westbroek N.V.

De son côté Greystar était conseillé par PWC en matière fiscale (**Bruno Lunghi**, associé, **Sébastien Delenclos** et **Lidija Volpe**) et par Jones Day.

A propos de LACOURTE RAQUIN TATAR - www.lacourte.com

Lacourte Raquin Tatar devient un cabinet d'avocats d'affaires *leader* dans ses domaines d'intervention : les fusions-acquisitions, l'immobilier et la fiscalité. Autour de ces expertises, le cabinet dispose de compétences reconnues en droit public, en urbanisme, en réglementation financière et en financement. Au 1^{er} janvier 2020 le cabinet compte 60 avocats dont 17 associés et 3 *counsels*.

Contacts presse :

Marouane Nokri

m.nokri@eliott-markus.com

+33 1 53 41 41 98